



## Regroupement familial sur place

Par **PISOHL**, le **25/04/2008** à **11:24**

Bonjour,

Mon mari est un ingénieur dans la finance, et possède une carte de séjour salarié.

Moi je suis diplômée d'une école de commerce en 2006, avec un titre de séjour étudiant.

En 2006 2007 je me suis inscrite à l'université pour avoir un renouvellement de mon titre de séjour étudiant ce que j'ai eu sans problème.

On s'est marié cette année et on souhaite faire un regroupement sur place. Nous sommes allés à l'ANAEM pour demander les informations et on a tous les documents nécessaires pour entamer la demande.

Toutefois il reste un léger souci car moi je n'ai pas pu renouveler mon titre étudiant car avec le projet de mariage on s'est dit que ce n'était pas la peine de faire une double demande.

Comble du malheur, pour pouvoir déposer un dossier de regroupement il faut un titre de séjour en cours de validité. ( Le mien a expiré en Dec 2007)

J'ai essayé d'aller à la préfecture pour un renouvellement de mon titre étudiant mais on ne me l'a pas accordé.

Svp, que doit on faire. Quelles démarches. Y a t il une solution à notre problème?

Je vous remercie de votre réponse.